

**COMMUNE DE SANCOINS (Cher)****ARRÊTÉ DU 20 OCTOBRE 2023**

Portant modification d'une autorisation de taxis sur la commune de Sancoins.

-----

Le Maire de la commune de Sancoins (Cher),

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2213-2 ;

**Vu** le Code de la route ;

**Vu** le code des transports ;

**Vu** le décret n° 2017-236 du 24 février 2017 portant création de l'Observatoire national des transports publics particuliers de personnes, du Comité national des transports publics particuliers de personnes et des commissions locales des transports publics particuliers de personnes ;

**Vu** l'arrêté municipal, limitant le nombre des autorisations de stationnement de taxis sur la commune de Sancoins ;

**Vu** la société BORDERIEUX immatriculée 822 858 601 (numéro du RCS), titulaire de l'autorisation des stationnements n° 2 et n°5 située sur la commune de Sancoins

**Vu** l'information communiquée par M. Cyril BORDERIEUX, le 19 octobre 2023, d'un recrutement d'un nouveau conducteur ;

**Considérant** que le nouveau conducteur appelé à exercer pour le compte de M. Cyril BORDERIEUX remplit les conditions requises par la réglementation

**Considérant** que les modifications intervenues impliquent une mise en conformité de l'autorisation d'exploitation de taxi délivrée à M. Cyril BORDERIEUX.

**ARRÊTÉ :****Article 1**

L'article 3 de l'arrêté n°361/2023 en date du 12 octobre 2023 est modifié de la façon suivante :

Les salariés de la société BORDERIEUX, sont autorisés à conduire les véhicules désignés ci-dessus :

- - Monsieur Cyril BORDERIEUX, né le 27 janvier 1983  
*carte pro n°07/446 délivré par la Préfecture du Cher le 04 janvier 2007*
- Madame Émilie GUIBLIN épouse BORDERIEUX, née le 25 juillet 1984  
*carte pro n°09/503 délivrée par la Préfecture du Cher le 06 janvier 2009*
- Madame Pierrette PERRIN épouse VALLÉE, née le 05/01/1961  
*carte pro n°04/397 délivrée par la préfecture du cher le 27 décembre 2004*
- Madame Caroline GAUTHIER, née le 26 juillet 1986  
*carte pro n°18/018*
- Monsieur Fernando, Manuel DOS SANTOS ALMEIDA, née le 02 octobre 1966  
*carte pro n° 09/521 délivrée par la Préfecture du Cher le 07 octobre 2016*
- Madame Joëlle DELORME, née le 04 février 1985  
*carte pro n° 01819001101 délivrée par la Préfecture du Cher le 05 juillet 2019*
- Monsieur Jordan MICHEL, né le 05 janvier 2001  
*carte pro n° 00323003301 délivrée par la Préfecture du Cher le 02 octobre 2023*

**Article 2**

Les autres dispositions énoncées dans l'arrêté municipal n° 361/2023 du 12 octobre 2023 sont et demeurent valables.

**Article 3**

Toute modification intervenant dans l'exploitation du véhicule taxi devra être notifiée dans les meilleurs délais à l'autorité municipale.

**Article 4**

La présente autorisation peut être suspendue ou retirée par l'autorité municipale après avis de la commission locale des transports publics particuliers de personnes, lorsque l'autorisation n'est pas exploitée de façon effective ou continue, ou en cas de violation grave ou répétée par son titulaire du contenu de cette autorisation ou de la réglementation applicable à la profession.

**Article 5**

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. Cyril BORDERIEUX 2 rue Paulin Pecqueux 18600 Sancoins
- Préfecture du Cher Place Marcel Plaisant – CS 60022 – 18020 Bourges Cedex
- Brigade de Gendarmerie de Sancoins
- Service de police municipale

*Chacun en qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.*

Sancoins, le 20 octobre 2023.

**Pour copie conforme.**

Le Maire,

  
Pour le Maire, par suppléance,  
Le 1er Adjoint,  
Louis DUMAREST

Pierre GUIBLIN